

Procédure aide à l'achat vélo adapté

Côté bénéficiaire – particuliers.

1. Je retire le dossier de demande de subvention. Il est disponible en téléchargement sur Grandpoitiers.fr, mais peut également m'être envoyé par mail ou par courrier sur demande auprès de la direction Mobilités. Je peux également le retirer sur place à l'Hôtel de la Communauté Urbaine, auprès de la Direction Mobilités.
2. Je m'adresse à un vélociste (exerçant son activité professionnelle en France, y compris sur internet) pour faire établir un devis. Je m'assure que le vélo choisi répond aux conditions d'éligibilité de l'opération.
3. J'adresse dès que possible le dossier de demande par mail ou par courrier. Il doit impérativement contenir les pièces suivantes :

- Une copie de ma pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire)
- Uniquement si la demande est réalisée pour le compte d'une personne à charge (mineur/tutelle/curatelle) : une copie de la pièce d'identité du représentant légal et un justificatif du lien
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité, de gaz, d'eau, avis d'imposition)
- Un relevé d'identité bancaire, libellé au même nom que le demandeur de la subvention et à la même adresse que le justificatif de domicile
- Un devis, libellé au nom du demandeur, réalisé auprès d'un professionnel exerçant en France (y compris sur internet). Ce devis devra préciser le modèle avec ses caractéristiques techniques. S'agissant des vélos reconditionnés, le devis devra mentionner les réparations et révisions effectuées par le revendeur, ainsi que la durée de garantie de 1 an minimum.
- Le formulaire de demande, complété et signé.

L'ensemble de ces documents devra être au nom du bénéficiaire. Les devis étant généralement valables 1 mois, il est important de l'adresser à la Direction Mobilité dans les plus brefs délais. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en charge.

4. Une fois mon dossier complet transmis, il sera instruit par les services de Grand Poitiers. En cas d'acceptation, je recevrai un « chèque vélo adapté » m'indiquant le montant de la subvention qui pourra m'être attribuée après l'achat.
5. Je procède à l'achat du vélo faisant l'objet du devis, avant expiration du délai indiqué sur le « chèque vélo adapté ». Après l'achat, je transmets à Grand Poitiers (par mail ou par courrier) une copie de la facture d'achat à mon nom, certifiée acquittée. Les tickets de caisse ne sont pas acceptés. La facture, comme le devis, devra préciser le modèle acheté avec ses caractéristiques techniques.
6. Si les éléments sont conformes, la subvention sera versée sur mon compte dans les semaines qui suivent la réception de la facture.

Contact :

Direction Mobilités

mobilites@grandpoitiers.fr

05 49 30 20 94

Hôtel de la Communauté Urbaine, 84 rue des Carmélites, Poitiers.
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Pour toute correspondance :

Direction Mobilités
Opération aide à l'achat Vélo adapté
Hôtel de la Communauté Urbaine
84, rue des Carmélites
86000 Poitiers